



Règles à respecter pour rouler en toute sécurité

Essentiellement dédié aux voyages et aux vacances, le camping-car est principalement un véhicule de loisir, mais qui ne dispense pas de prendre certaines précautions et de respecter certaines règles.

Le non-respect de ces règles peut avoir des conséquences graves au niveau des pneumatiques, ainsi que pour la sécurité du véhicule et de ses occupants.

En effet, en raison de l'aptitude apparente des camping-cars à transporter les objets les plus divers (planches à voile, vélos, petites motos, etc...), la tentation est grande d'utiliser au maximum les volumes disponibles sans se soucier des conséquences sur la charge du véhicule.

Cela peut se traduire par des charges très élevées sur les essieux et les pneumatiques arrière, au cours de longs trajets, parfois à vitesse soutenue sur autoroute. Les pneumatiques sont également mis à rude épreuve sur les chemins d'accès défoncés.

L'utilisation des pneumatiques dans ces conditions anormales peut provoquer des dégradations irréversibles, ne révélant leurs effets qu'ultérieurement, même si ces conditions ont été corrigées. Ces dégradations peuvent avoir de graves conséquences sur le comportement du véhicule et la sécurité des passagers.

Pour éviter des risques inutiles, certaines précautions sont à prendre :

Ne pas surcharger le véhicule : attention à la charge utile !

Les camping-cars sont généralement aménagés et équipés par des carrossiers constructeurs à partir de châssis ou de châssis-cabine fournis par les grands constructeurs européens de véhicules utilitaires. Le poids de cet aménagement va impacter la capacité de charge utile du véhicule.

La capacité de charge utile correspond à la différence entre la Masse en Charge Maximale Techniquement Admissible (ancien PTAC) et la Masse à Vide en Ordre de Marche (MVOM). Cette dernière correspond au poids du véhicule avec les réservoirs de carburant, d'eau et de gaz remplis à 90 %, ainsi que le conducteur (75 kg par convention).



Travaux de Normalisation des Pneumatiques pour la France

Ces informations sont portées sur le certificat de conformité du véhicule et figurent sur la carte grise (champs F1 et G) et sur la plaque constructeur.

Afin d'éviter toute surcharge du véhicule, il convient de s'assurer que cette capacité de charge utile est en rapport avec l'utilisation et le chargement envisagés.

L'utilisation d'un camping-car en surcharge peut conduire à :

- l'usure prématuée du véhicule et l'altération de sa tenue de route ;
- la défaillance des pneumatiques pouvant aller jusqu'à l'éclatement ;
- un déséquilibre de charge sur un même essieu (réserve d'eau/groupe sanitaire) pouvant compromettre la stabilité du véhicule.

Par ailleurs, constituent des infractions au code de la route :

- le dépassement des charges limites autorisées (qui autorise en outre les forces de l'ordre à immobiliser le véhicule) ;
- la conduite, avec le seul permis de conduire de catégorie B, d'un véhicule dont la charge totale est supérieure à 3,5 tonnes. Cela expose également à la déchéance de la garantie d'assurance en cas d'incident.

Equilibrer le chargement

Une surcharge constatée sur un essieu ou sur un pneumatique résulte souvent d'un déséquilibre :

- entre l'avant et l'arrière du véhicule ;
- entre le côté droit et le côté gauche.

C'est pourquoi, il est indispensable d'assurer une répartition correcte du chargement à l'intérieur et à l'extérieur du camping-car. En particulier :

- accrocher des matériels divers (vélo, planche à voile, voire moto...) à l'arrière du véhicule peut provoquer un porte à faux entraînant une surcharge de l'essieu arrière,
- charger trop en hauteur (galerie, rangements intérieurs) entraîne une augmentation du ballant et des surcharges dynamiques qui pénalisent le comportement du véhicule et donc la sécurité.

Afin de voyager en toute sécurité, il est recommandé de réaliser une pesée du véhicule pour s'assurer que la charge globale et la charge par essieu ne sont pas dépassées (poids



publics, sablière, coopérative....).

Vérifier la pression de gonflage

Une pression de gonflage adaptée à la charge supportée est essentielle pour permettre à un pneumatique de remplir ses fonctions avec efficacité pendant toute sa durée de vie.

Les conducteurs de camping-cars doivent faire preuve d'une vigilance particulière quant au respect des pressions recommandées compte tenu :

- de l'immobilisation prolongée des véhicules pendant de longues périodes, notamment hivernales ;
- des risques de surcharge et/ou de déséquilibre des charges ;
- des roulages intensifs à vitesse soutenue sur autoroute.

Le cumul de ces contraintes rend impérative la vérification régulière de la pression de gonflage des pneumatiques (y compris la roue de secours) et ceci à froid.

Il convient bien sûr de respecter la pression maximale supportée par le pneumatique.

A noter que toute pression d'utilisation supérieure à 4,75 bars rend obligatoire l'utilisation d'une valve métallique.

Lors des périodes de non-utilisation

Il est impératif :

- avant une période d'immobilisation prolongée, de stocker le véhicule sur cales et de protéger les pneus de la lumière ;
- au sortir d'une période d'immobilisation prolongée, de vérifier la pression de gonflage et l'état des pneumatiques (bande de roulement et flancs).